



**Profil de Poste : Praticien hospitalier contractuel
ou Assistant spécialiste**
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée –
U.H.S.A. « Simone VEIL »
**Pôle Santé Mentale des Détenus – Psychiatrie Légale
(SMD-PL)**

Établissement

Centre Hospitalier Le Vinatier - 95, Boulevard Pinel - 69678 BRON CEDEX

Pôle Santé Mentale des Détenus en Psychiatrie Légale

Chef de pôle : Monsieur le Docteur Guillaume GIRET : 04.37.91.53.08 / 04.72.09.97.97

Guillaume.giret@ch-le-vinatier.fr

Spécialité recherchée

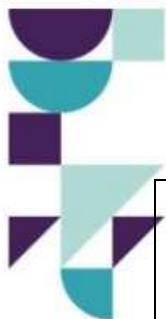
Médecin psychiatre : DES de psychiatrie ou DIU de psychiatrie

Statuts possibles de recrutement

- Praticien hospitalier titulaire ou contractuel en Psychiatrie à temps complet
- Assistant spécialiste à temps plein

1. Caractéristique du lieu d'exercice :

Le pôle		
Centre de Responsabilité administratif transversal du pôle (PC) : Secrétariat de la chefferie du pôle SMD-PL, Bâtiment 338 A. Dr Guillaume GIRET M. Rémy LOUCHARD (CSS) Mme Fatima BEKKAR-BENAZOUZ (CAP)		
Trois services :		
SMPR de LYON – Dre Axelle MOGUEN Dr Ludovic SOUILLER	Service de psychiatrie légale – Dre Sabine MOUCHET	Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) Simone Veil – Unité sanitaire de niveau 3 Dr Charles-Edouard LAMBERT
Unités sanitaires de niveau 1 : Maison d'arrêt de <i>Lyon-Corbas</i> (hommes et femmes), Centre pénitentiaire de <i>Saint-Quentin-Fallavier</i> : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône (EPM, <i>Mezzieu</i>)	Consultation de psychiatrie légale, <i>Bâtiment 338 B, CH Le Vinatier</i>	Unité Solange TROISIER (Unité d'entrées tous publics) 20 lits



Unité sanitaire de niveau 2 (Hôpital de jour avec hébergement pénitentiaire spécifique) 24 places. <i>Maison d'arrêt de Lyon-Corbas</i>	Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS), <i>Bâtiment 338 B.</i>	Unité Marcel COLIN (Unité d'entrées tous publics) 20 lits
		Unité Louis WALDMAN (Unité de consolidation, pathologies résistantes et hospitalisations séquentielles) 20 lits

2. Caractéristiques des fonctions : activités principales :

– Les fonctions s'exercent dans le cadre et au bien de la mise en œuvre du projet médical d'établissement, décliné en projets de pôle et de service.

– L'activité principale se déroule à 100% au sein de l'UHSA, service d'hospitalisation à temps complet pour personnes détenues souffrant de troubles mentaux. Il s'agit d'une activité clinique de psychiatrie générale pour hommes, femmes, mais également mineurs à partir de l'âge de 13 ans. Les patients peuvent y être pris en charge en soins libres ou en SPDRE, quel que soit leur statut pénal.

– Cette activité clinique s'accompagne d'une activité institutionnelle de participation aux réunions de fonctionnement propre à l'unité fonctionnelle d'affectation, aux réunions communes aux différentes unités de l'UHSA, en lien avec les équipes médicales, d'encadrement et du Plateau d'Activités Médiatisées, ainsi qu'aux réunions communes à tous les médecins du pôle SMD-PL.

– L'accueil d'étudiant en médecine (internes de psychiatrie et externes) au sein de l'UHSA implique également la participation à leur encadrement pédagogique.

– Une affectation partielle à 20% est possible selon le projet professionnel du candidat et les besoins des autres services du pôle, voire aux autres services de l'établissement en fonction des possibilités.

– Participation à la permanence médicale sur les unités du pôle (astreinte opérationnelle psychiatrique du pôle environ 3 WE par an, et samedis matins à l'UHSA, environ 1 toutes les 5 à 6 semaines.

– Nota Bene : l'astreinte psychiatrique du pôle SMD-PL dispense de la participation aux tour de garde sur l'établissement, sauf volontariat.



3. Points forts du poste :

- Activité clinique et institutionnelle diversifiée, formatrice, accès facilité à des formations spécialisées en psychiatrie légale, possibilité de participer en observation à des expertises pénales.
- Equipe médicale et paramédicale au complet, dynamique et accueillante.
- Accompagnement individualisé des jeunes médecins du pôle pour faciliter leur entrée dans la carrière hospitalière et leur intégration au Vinatier et dans le Pôle SMD-PL.
- Projets transversaux actuels dans lesquels un investissement est possible et souhaitable : développement de BREF Santé Mentale et Justice, Projet de Plateforme d'expertise pénale, Projet d'Equipe Mobile Transitionnelle à destination des sortants de détention.

4. Compétences complémentaires souhaitées :

- Avoir de l'intérêt pour la psychiatrie en milieu carcéral.
- Avoir de l'intérêt pour la psychiatrie légale.
- Avoir de l'intérêt pour la clinique du passage à l'acte.
- Développer ses compétences cliniques.
- Savoir et aimer travailler en équipe.
- Savoir s'adapter auprès d'un public varié.
- Prendre de la distance face aux situations de violence, savoir les évaluer.
- S'intéresser aux addictions et à leurs liens avec la pathologie mentale.
- S'intéresser aux patients présentant des comorbidités multiples (troubles graves de la personnalité, trouble psychotique, trouble de l'humeur, addictions).
- Apprécier le travail en articulation avec des partenaires non sanitaires, et s'adapter aux contraintes et au fonctionnement d'autres administrations (justice, administration pénitentiaire).

↪ Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Monsieur le Docteur Guillaume GIRET – Chef de pôle – guillaume.giret@ch-le-vinatier.fr
Tél : 04.72.09.97.97

↪ Les lettres de candidatures accompagnées d'un curriculum vitae sont à adresser à :

Monsieur Nicolas WITTMANN
Directeur des Affaires Médicales
Centre Hospitalier Le Vinatier - 95, Boulevard Pinel – BP 300 39 - 69677 BRON CEDEX
Tél. : 04-81-92-57-09
Mail : nicolas.wittmann@ch-le-vinatier.fr
_DAM@ch-le-vinatier.fr